

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE D'EAUBONNE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE – ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 15 DÉCEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION N°2022/210

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE QUINZE DÉCEMBRE, A VINGT-HEURES TRENTE QUATRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Légalement convoqué le 08 décembre 2022, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Marie-José BEAULANDE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :

Mme BEAULANDE Marie-José, M. AUBIN Jean, Mme MATTÉI Christine, M. LE DÛS Bernard, M. MORISSE Tom, M. DUFOUR Quentin, Mme ROINÉ Corinne, M. LOUVRADOUX Francis, Mme DECHAUX BEN MANSOUR Hanen, M. MENARD Lionel, Mme DUTOUQUET-LEBRUN Evelyne, M. GRIMONPONT Régis, Mme LEGENDRE Flora, M. CHEMTOB Nicolas, Mme AMADOU Aïcha, Mme MARMECHE Christiane, M. DUPLAA Jean Marie, M. NOIRÉ Dominique, Mme ARONSSOHN Isabelle, M. DUBLINEAU Grégoire, M. BALLOY Philippe, Mme CHARBONNIER Martine, M. COLLET Hervé, M. PESSOA Carlos, M. BERTHAULT Grégory, Mme DRAGIN Catherine formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme CARON Camille a donné pouvoir à M. AUBIN Jean
Mme MANA Julia a donné pouvoir à Mme MATTEI Christine
M. MICHELET Cyril a donné pouvoir à M. MORISSE Tom
M. LIMOUZIN Vincent a donné pouvoir à M. DUFOUR Quentin
M. ARMAND François a donné pouvoir à Mme ROINÉ Corinne
Mme BOUSSUARD-LE-CREN Sylvaine a donné pouvoir à M. LE DÛS Bernard
Mme MENEY Maryse a donné pouvoir à M. DUBLINEAU Grégoire
Mme ESTRADÉ Claude a donné pouvoir à M. LE FUR Corentin

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DUFOUR Quentin

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022/210

Objet : Ressources Humaines - Modification de la liste des emplois permanents de catégorie A de la commune

Rapporteur : Madame Marie-José BEAULANDE, Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU le décret n°87-1101 du 30 décembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés ;

VU le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

VU le décret n°91-857 du 2 septembre 1991 portant statut particulier du cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique (musique, danse, art dramatique, arts plastiques) ;

VU le décret n° 92-851 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des médecins territoriaux ;

VU le décret n°92-853 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des psychologues territoriaux ;

VU le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;

VU le décret n° 2017-902 du 9 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants ;

VU le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

VU la délibération n° 2010-013 du 16 février 2010 portant modification de postes d'agents non-titulaires de catégorie A ;

VU la délibération n° 2021/148 du Conseil Municipal du 22 septembre 2021 portant formalisation de la création de l'ensemble des emplois permanents de catégorie A de la commune au sein d'une délibération unique ;

CONSIDÉRANT la nécessité de se conformer aux dispositions de l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, lequel dispose que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

CONSIDÉRANT que la pratique consistant à procéder par délibération à la création ou suppression de grades au tableau des effectifs ne suffit pas à satisfaire pleinement cette obligation légale, faute de détailler précisément les emplois correspondants ;

CONSIDÉRANT que sur le fondement de l'article L. 332-8 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois permanents des collectivités territoriales peuvent être occupés par des agents contractuels lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ou lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient, et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi ;

CONSIDÉRANT que la possibilité de recruter des agents contractuels sur le fondement de l'article 3-3 précité doit être accordée par l'assemblée délibérante ;

CONSIDÉRANT la volonté de la commune de répondre aux impératifs susmentionnés et de formaliser au sein d'une délibération unique tous les postes de catégorie A qui ont été créés au cours des quarante dernières années et qui peuvent être pourvus par des agents contractuels sur le fondement de l'article L. 332-8 du Code Général de la Fonction Publique ;

CONSIDÉRANT la volonté de mettre à jour cette liste pour tenir compte de l'évolution de l'organisation des services et de l'évolution de la nature des missions à confier au sein du service de la commande publique par la création d'un emploi de juriste de la commande publique relevant de la catégorie A en lieu et place d'un instructeur des marchés publics relevant de la catégorie B ;

Après avis de la commission n°1 *Finances locales, Ressources Humaines, Economie locale, Commerce, Démocratie locale et Administration Générale* du jeudi 1^{er} décembre 2022 ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité (35 voix pour) des suffrages exprimés,

35 voix pour : groupe *Eaubonne Notre Ville, ensemble !* ; groupe *Eaubonne une ambition renouvelée* ; groupe *Eaubonne Ensemble pour notre Avenir* ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

↳ **ARTICLE 1 : DÉCIDE** la modification de la liste des emplois permanents de catégorie A de la commune au sein d'une délibération unique, conformément au tableau reproduit *infra* :

Postes concernés		
Cadre d'emplois	Fonctions	Durée du temps de travail
Ingénieurs territoriaux	Directeur(rice) du Patrimoine	Temps complet
Ingénieurs territoriaux	Chef(fe) de service – travaux et régie – Patrimoine	Temps complet
Ingénieurs territoriaux	Chargé(e) de mission – Environnement et Développement durable	Temps complet
Ingénieurs territoriaux	Directeur(rice) des services techniques	Temps complet
Ingénieurs territoriaux	Directeur(rice) Systèmes Information Télécommunication	Temps complet
Attachés territoriaux	Directeur(rice) de la Jeunesse et Familles	Temps complet
Attachés territoriaux	Directeur(rice) de la communication	Temps complet
Attachés territoriaux	Directeur(rice) de l'Education	Temps complet
Attachés territoriaux	Directeur(rice) des Ressources Humaines	Temps complet
Attachés territoriaux	Directeur(rice) adjoint(e) des Ressources Humaines	Temps complet
Attachés territoriaux	Chef(fe) de Service – Pole emplois et compétences	Temps complet
Attachés territoriaux	Directeur(rice) de l'Administration générale et des Affaires juridiques	Temps complet
Attachés territoriaux	Directeur(rice) de l'Action Culturelle	Temps complet
Attachés territoriaux	Directeur (rice) adjoint de l'Action Culturelle et directeur de l'Orange Bleue	Temps complet
Attachés territoriaux	Administrateur(rice) de l'Espace Culturel	Temps complet
Attachés territoriaux	Directeur(rice) de l'Espace Public	Temps complet
Attachés territoriaux	Chef(fe) de service de la Commande publique	Temps complet
Attachés territoriaux	Chargé(e) de mission recherche de subventions et financements – Référent Égalité Femmes-Hommes	Temps complet
Attachés territoriaux	Juriste Commande Publique	Temps complet
Attachés territoriaux	Directeur(rice) des Moyens mutualisés	Temps complet
Attachés territoriaux	Directeur(rice) de l'Urbanisme et de l'Aménagement Habitat Economie locale	Temps complet
Attachés territoriaux	Directeur (rice) adjoint de l'Urbanisme	Temps complet
Attachés territoriaux	Directeur(rice) des services à la population	Temps complet
Attachés territoriaux	Chef(fe) de service du Secrétariat Général	Temps complet
Attachés territoriaux	Chef(fe) de service – Gestion financière	Temps complet
Professeurs d'enseignement artistique	Professeur(e) de musique	Temps non complet
Professeurs d'enseignement artistique	Directeur(rice) du Conservatoire à Rayonnement Communal	Temps complet
Cadres d'emplois de catégorie A de la filière médico-sociale et administrative	Chef(fe) de service – Halte-garderie	Temps complet
Cadres d'emplois de catégorie A de la filière médico-sociale et administrative	Animateur(rice) Relais Assistantes Maternelles	Temps complet
Cadres d'emplois de catégorie A de la filière médico-sociale et administrative	Educateur(rice) de Jeunes Enfants – crèche collective	Temps complet
Cadres d'emplois de catégorie A de la filière médico-sociale et administrative	Educateur(rice) de Jeunes Enfants – crèche collective	Temps complet
Cadres d'emplois de catégorie A de la filière médico-sociale et administrative	Directeur(rice) adjoint(e) des crèches	Temps complet
Cadres d'emplois de catégorie A de la filière médico-sociale et administrative	Directeur(rice) – crèche familiale	Temps complet
Cadres d'emplois de catégorie A de la filière médico-sociale et administrative	Directeur(rice) de la Petite Enfance	Temps complet
Cadres d'emplois de catégorie A de la filière médico-sociale et administrative	Directeur(rice) – crèche collective	Temps complet
Psychologue	Psychologue	Temps non complet
Médecin	Médecin – Petite Enfance	Temps non complet

↳ **ARTICLE 2 : PRÉCISE** que la nature des missions de Juriste commande publique n'est pas référencée au répertoire des métiers du CNFPT et qu'elle fait l'objet d'un référencement en annexe à la présente délibération (**cf. annexe**) ;

➤ **ARTICLE 3 : DÉCIDE** que, dans l'éventualité où aucun fonctionnaire ne satisferait aux conditions de recrutement préalablement définies pour chacun des postes répertoriés, ou si les besoins des services concernés le justifient, l'autorité territoriale pourra recourir au recrutement d'agent(s) non titulaire(s) en vertu de l'article L. 332-8 du Code Général de la Fonction Publique :

Postes concernés		
Cadre d'emplois	Fonctions	Durée du temps de travail
Ingénieurs territoriaux	Directeur(rice) du Patrimoine	Temps complet
Ingénieurs territoriaux	Chef(fe) de service – travaux et régie – Patrimoine	Temps complet
Ingénieurs territoriaux	Chargé(e) de mission – Environnement et Développement durable	Temps complet
Ingénieurs territoriaux	Directeur(rice) des services techniques	Temps complet
Ingénieurs territoriaux	Directeur(rice) Systèmes Information Télécommunication	Temps complet
Attachés territoriaux	Directeur(rice) de la Jeunesse et Familles	Temps complet
Attachés territoriaux	Directeur(rice) de la communication	Temps complet
Attachés territoriaux	Directeur(rice) de l'Education	Temps complet
Attachés territoriaux	Directeur(rice) des Ressources Humaines	Temps complet
Attachés territoriaux	Directeur(rice) adjoint(e) des Ressources Humaines	Temps complet
Attachés territoriaux	Chef(fe) de Service – Pole emplois et compétences	Temps complet
Attachés territoriaux	Directeur(rice) de l'Administration générale et des Affaires juridiques	Temps complet
Attachés territoriaux	Directeur(rice) de l'Action Culturelle	Temps complet
Attachés territoriaux	Directeur (rice) adjoint de l'Action Culturelle et directeur de l'Orange Bleue	Temps complet
Attachés territoriaux	Administrateur(rice) de l'Espace Culturel	Temps complet
Attachés territoriaux / Ingénieurs territoriaux	Directeur(rice) de l'Espace Public	Temps complet
Attachés territoriaux	Chef(fe) de service de la Commande publique	Temps complet
Attachés territoriaux	Chargé(e) de mission recherche de subventions et financements – Référent Égalité Femmes-Hommes	Temps complet
Attachés Territoriaux	Juriste Commande Publique	Temps complet
Attachés territoriaux	Directeur(rice) des Moyens mutualisés	Temps complet
Attachés territoriaux	Directeur(rice) de l'Urbanisme et de l'Aménagement Habitat Economie locale	Temps complet
Attachés territoriaux	Directeur (rice) adjoint de l'Urbanisme	Temps complet
Attachés territoriaux	Chef(fe) de service du Secrétariat Général	Temps complet
Attachés territoriaux	Chef(fe) de service – Gestion financière	Temps complet
Professeurs d'enseignement artistique	Professeur(e) de musique	Temps complet et non complet
Professeurs d'enseignement artistique	Directeur(rice) du Conservatoire à Rayonnement Communal	Temps complet
Cadres d'emplois de catégorie A de la filière médico-sociale et administrative	Chef(fe) de service – Halte-garderie	Temps complet
Cadres d'emplois de catégorie A de la filière médico-sociale et administrative	Animateur(rice) Relais Assistantes Maternelles	Temps complet
Cadres d'emplois de catégorie A de la filière médico-sociale et administrative	Educateur(rice) de Jeunes Enfants – crèche collective	Temps complet
Cadres d'emplois de catégorie A de la filière médico-sociale et administrative	Educateur(rice) de Jeunes Enfants – crèche collective	Temps complet
Cadres d'emplois de catégorie A de la filière médico-sociale et administrative	Directeur(rice) adjoint(e) des crèches	Temps complet
Cadres d'emplois de catégorie A de la filière médico-sociale et administrative	Directeur(rice) – crèche familiale	Temps complet
Cadres d'emplois de catégorie A de la filière médico-sociale et administrative	Directeur(rice) de la Petite Enfance	Temps complet
Cadres d'emplois de catégorie A de la filière médico-sociale et administrative	Directeur(rice) – crèche collective	Temps complet
Psychologue	Psychologue	Temps non complet
Médecin	Médecin – Petite Enfance	Temps non complet

➤ **ARTICLE 4 : PRÉCISE** les niveaux de rémunération pour chacun des postes répertoriés comme suit :

▪ **Les niveaux de rémunération pour les postes de :**

- Directeur(rice) du Patrimoine ;
- Chef(fe) de service – travaux et régie Patrimoine ;
- Chargé(e) de mission – Environnement et Développement Durable ;
- Directeur(rice) des Services Techniques ;
- Directeur(rice) Systèmes Information Télécommunication

seront déterminés en fonction du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, soit sur le grade d'ingénieur soit sur celui d'ingénieur principal, et selon les grilles indiciaires correspondantes, en tenant compte des compétences et de l'expérience professionnelle des intéressé(e)s.

▪ **Les niveaux de rémunération pour les postes de :**

- Directeur(rice) des Ressources Humaines ;
- Directeur(rice) adjoint(e) des Ressources Humaines ;
- Directeur(rice) de l'Éducation ;
- Chef(fe) de service – Pole emplois et compétences ;
- Directeur(rice) de l'Administration Générale et des Affaires Juridiques ;
- Directeur de l'Action Culturelle ;
- Directeur (rice) adjoint de l'Action Culturelle et directeur de l'Orange Bleue ;
- Administrateur(e) de l'Espace Culturel ;
- Chef(fe) de service de la Commande Publique ;
- Chef(fe) de service du Secrétariat Général ;
- Chef(fe) de service de la Gestion Financière
- Chargé(e) d'étude et d'analyse financière – référent Egalité Femmes Hommes ;
- Juriste Commande Publique
- Directeur(rice) des Moyens mutualisés ;
- Directeur(rice) de l'Urbanisme et de l'Aménagement Habitat Economie Locale ;
- Directeur (rice) adjoint de l'Urbanisme ;
- Directeur(rice) de la Communication ;
- Directeur(rice) de la Jeunesse et Famille

seront déterminés en fonction du cadre d'emplois des attachés territoriaux, soit sur le grade d'attaché ou sur celui d'attaché principal, et selon les grilles indiciaires correspondantes, en tenant compte des compétences et de l'expérience professionnelle des intéressé(e)s.

- **Les niveaux de rémunération pour le poste de Directeur(rice) de l'Espace Public** seront déterminés en fonction du cadre d'emplois des attachés ou de celui des ingénieurs territoriaux, soit sur les grades d'attaché ou d'attaché principal d'une part, ou sur ceux d'ingénieur ou d'ingénieur principal d'autre part, selon les grilles indiciaires correspondantes, en tenant compte des compétences et de l'expérience professionnelle des intéressé(e)s.

▪ **Les niveaux de rémunération pour les postes de :**

- Professeur(e) de musique ;
- Directeur(rice) du CRC

seront déterminés en fonction du cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique, soit sur le grade de professeur d'enseignement artistique de classe normale ou hors classe, et selon les grilles indiciaires correspondantes, en tenant compte des compétences et de l'expérience professionnelle des intéressé(e)s.

▪ **Les niveaux de rémunération pour les postes de :**

- Chef(fe) de service Halte-garderie ;
- Animateur(rice) du Relais Assistantes Maternelles ;
- Educateur(rice) des Jeunes Enfants – crèche collective
- Directeur(rice) adjoint(e) des crèches ;
- Directeur(rice) de la crèche familiale ;
- Directeur(rice) de la Petite Enfance ;
- Directeur(rice) – crèche collective ;

seront déterminés en fonction du cadre d'emplois des attachés, des éducateurs de jeunes enfants, des infirmiers en soins généraux, des psychologues territoriaux, des médecins territoriaux, soit sur le grade d'attaché, attaché principal, d'EJE, EJE de classe exceptionnelle, d'infirmier en soins généraux de classe supérieure, d'infirmier en soins généraux hors classe, de psychologue, de psychologue hors classe et de médecin territorial, et selon les grilles indiciaires correspondantes, en tenant compte des compétences et de l'expérience professionnelle des intéressé(e)s.

- **Les niveaux de rémunération pour le poste de Psychologue** seront déterminés en fonction du cadre d'emplois des psychologues territoriaux, et selon les grilles indiciaires correspondantes, en tenant compte des compétences et de l'expérience professionnelle des intéressé(e)s ;

- **Les niveaux de rémunération pour le poste de Médecin Petite Enfance** seront déterminés en fonction du cadre d'emplois des médecins territoriaux, et selon les grilles indiciaires correspondantes, en tenant compte des compétences et de l'expérience professionnelle des intéressé(e)s ;

📄 **ARTICLE 5 : PREND ACTE** que les crédits afférents à la dépense sont prévus au budget communal.

Transmise et reçue au contrôle de légalité, le :	
Publiée le :	
Exécutoire le :	
Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication	
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).	
<input type="checkbox"/> Julien GUIGUI Directeur Général des Services	<input type="checkbox"/> Valérie POULIQUEN Cheffe Secrétariat Général
<input type="checkbox"/> Arnaud AGNONA Directeur DAGAJ	<input type="checkbox"/> Michel COLL DGA Anim. Terr. & Sces Personne

La Maire,
Vice-Présidente de la Communauté
d'agglomération Val Parisis,

Marie-José BEAULANDE

